

CONTACTS AVEC DES SERVICES PARAMÉDICAUX

Enquête de santé 2018

—

S. DRIESKENS • L. GISLE S • F. BERETE

Sciensano

Epidémiologie et santé publique - Mode de vie et maladies chroniques
HIS 2019

Mars 2020 • Bruxelles • Belgique



Auteur principal : Sabine Driekens



Révision et traduction : Lydia Gisle



Édition : Finaba Berete, Sabine Driekens



Personne de contact : Sabine Driekens • T+32 2 642.50.25 • Sabine.Driekens@sciensano.be

Merci de citer cette publication comme suit :

S. Driekens, F. Berete, L. Gisle. Enquête de santé 2018 : Contacts avec des services paramédicaux. Bruxelles, Belgique ; Sciensano ; D/2020/14.440/20. Disponible en ligne : www.enquetesante.be

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes :

Ledia Jani et Tadek Krzywania de Sciensano pour la mise en page et le support administratif

Sandrine de Waleffe et l'équipe de Statbel pour l'organisation du travail de terrain

L'équipe des enquêteurs pour la collecte des données

Et toutes les personnes qui ont volontairement participé à l'enquête

COMMANDITAIRES

Cette enquête est réalisée à l'initiative de :

Gouvernement fédéral, Ministère des Affaires sociales et de la Santé publique

Gouvernement flamand, Ministère du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille

Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale (COCOM), Politique de la Santé

Communauté française, Ministère de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances

Gouvernement wallon, Ministère de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

Communauté germanophone, Ministère de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	6
ABRÉVIATIONS	8
INTRODUCTION	9
QUESTIONS	11
INDICATEURS	12
RÉSULTATS	13
1. Consultation chez un/e kinésithérapeute	13
1.1. Prévalence en Belgique	13
1.2. Evolution	13
1.3. Différences démographiques.....	14
1.4. Différences socio-économiques.....	15
2. Consultation chez un/e diététicien(ne)	15
2.1. Prévalence en Belgique	15
2.2. Evolution	15
2.3. Différences démographiques.....	16
2.4. Différences socio-économiques.....	17
3. Consultation chez un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre	18
3.1. Prévalence en Belgique	18
3.2. Evolution	18
3.3. Différences démographiques.....	18
3.4. Différences socio-économiques.....	20
SYNTHÈSE ET DISCUSSION	21
TABLEAUX DE SYNTHÈSE	24
RÉFÉRENCES	26
LISTE DES TABLEAUX	27

RÉSUMÉ

Les services paramédicaux apportent une contribution importante à notre système de soins de santé. Le législateur désigne les professions paramédicales comme « l'exécution habituelle d'actes techniques liés à l'établissement d'un diagnostic ou à la réalisation d'un traitement ». Ce rapport de l'enquête de santé 2018 se penche sur le recours, au sein de la population, à trois types de prestations paramédicales : la kinésithérapie, la diététique et la psychologie, psychothérapie ou psychiatrie. Bien que la psychiatrie ne soit pas une profession paramédicale, elle a été intégrée aux côtés de la psychologie et de la psychothérapie dans le questionnaire, afin de se conformer à l'enquête de santé européenne (EHIS) dirigée par Eurostat. Cet ajout rend impossible une comparaison des chiffres actuels avec ceux des années d'enquête précédentes.

Les résultats principaux sont :

Kinésithérapie :

- En 2018, 21,3% de la population a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 mois précédant l'enquête, un taux en augmentation depuis 2001 (13,2%), alors qu'il avait légèrement diminué par rapport à 1997 (14,5%).
- Les femmes (24,8%) ont plus souvent consulté un/e kinésithérapeute que les hommes (17,6%), surtout dans les groupes d'âge entre 25 et 54 ans et entre 65 et 74 ans.
- Le recours aux services d'un/e kinésithérapeute augmente avec l'âge des patients : 7,0% y font appel parmi les enfants (0-14 ans) à 30,1% parmi les séniors de 75 ans et plus.
- Les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (22,4%) sont proportionnellement plus nombreuses à consulter un/e kinésithérapeute que les personnes ayant un niveau d'instruction moins élevé (19,0% à 20,6%)

Diététique :

- La consultation en diététique reste limitée, puisqu'à peine 4,6% de la population y a fait appel en 2018. C'est toutefois une proportion qui augmente de façon linéaire et significative dans le temps depuis 1997 (1,7%). Les Wallons (5,5%) consultent davantage en diététique que les Flamands (4,2%).
- Les femmes sont plus nombreuses (5,6%) que les hommes (3,7%) à faire appel à un/e diététicien(ne).
- La consultation en diététique concerne surtout les personnes entre 35 et 64 ans (5,9% à 7,1%).
- Les personnes avec un niveau d'éducation plus élevé sont plus nombreuses (4,7% à 5,1%) à faire appel à un/e diététicien(ne) que celles avec le niveau le plus bas (2,0%).

Psychologie, psychothérapie et psychiatrie :

- Presqu'une personne sur dix (9,2%) a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 mois précédant l'enquête. Il est plus courant de l'avoir fait en Région bruxelloise (11,2%) qu'en Région flamande (8,4%).
- Plus de femmes (10,4%) que d'hommes (7,9%) ont eu recours à un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre.
- La consultation d'un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre concerne le plus de personnes entre 25 et 54 ans (11,6% à 12,3%) et le moins de personnes à partir de 65 ans (2,5% à 4,8%).

- Certains chiffres sont frappants. en Région bruxelloise, par exemple, les femmes de 45 à 54 ans sont deux fois plus nombreuses à avoir consulté (environ 21%) que les hommes de cette tranche d'âge (près de 10%) ; tandis que le pourcentage de garçons de 0 à 14 ans à avoir consulté (environ 14%) est quatre fois plus élevé que le pourcentage de filles de cet âge (environ 3,5%). En Région wallonne, le pourcentage de femmes âgées de 25 à 34 ans ayant consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre (environ 21%) est au moins trois fois plus élevé que le pourcentage d'hommes de cette tranche d'âge à l'avoir fait (environ 6%).
- Ce n'est qu'en Région bruxelloise que l'on observe des différences en fonction du niveau d'éducation : les personnes titulaires d'un diplôme d'études supérieures ont plus souvent consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre (12,8%) que les personnes ayant un diplôme de secondaire supérieur (9,1%).

Le fait que le recours à la kinésithérapie augmente au fil du temps, sauf chez les personnes les moins éduquées, pourrait être lié au vieillissement de la population ainsi qu'à la prévalence croissante de maladies chroniques et de la multimorbidité. La Belgique est parmi les pays européens où la consultation d'un/e kinésithérapeute est la plus fréquente.

Même si la consultation chez un/e diététien(ne) est en augmentation, cela concerne toujours très peu de personnes, alors que la prévalence du diabète et de la surcharge pondérale ou de l'obésité sont en augmentation. Les médecins généralistes devraient plus souvent envoyer leurs patients pour une consultation chez un/e diététicien(ne).

La proportion de personnes qui consulte un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre en Belgique est parmi les plus élevées d'Europe, au même niveau que certains pays d'Europe du Nord. La reconnaissance du rôle du psychologue dans l'accompagnement et le traitement des problèmes psychosociaux et mentaux est pressante afin que la consultation puisse bénéficier d'un remboursement, rendant ainsi les soins de santé mentale plus accessibles.

ABRÉVIATIONS



HIS	Health Interview Survey – Enquête de santé
EHIS	European Health Interview Survey - Enquête de santé européenne
CAPI	Computer Assisted Personal Interview
UE	Union européenne

INTRODUCTION



Bien que les contacts avec les services de soins de santé portent le plus souvent sur les médecins, il ne faut pas négliger les autres professionnels de la santé qui contribuent de manière significative à nos soins de santé. Une partie d'entre eux sont regroupés sous l'égide des « professions paramédicales ». Le législateur entend par-là « la pratique habituelle d'actes d'ordre technique liés à l'établissement d'un diagnostic ou la réalisation d'un traitement ».

L'enquête de santé 2018 inclut des questions sur le recours aux services de trois types de prestataires paramédicaux au cours des 12 mois précédant l'enquête : un/e kinésithérapeute, un/e diététicien(ne) et un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre. Ce choix est en partie fondé sur l'importance des services fournis par ces professionnels dans le domaine des soins de santé et des services aux patients, et en partie parce que ces questions proviennent de l'enquête de santé européenne (EHIS) qui est intégrée dans l'enquête de santé belge.

La kinésithérapie qui n'est pas à proprement parler une profession paramédicale selon la loi **coordonnée** relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015, met l'accent sur le mouvement ou la gestuelle du patient dans un but de rééducation. Les principaux groupes cibles de la kinésithérapie sont les patients souffrant de maladies chroniques, les personnes âgées, les personnes ayant subi une opération chirurgicale ou ayant eu un accident, les sportifs et les enfants avec des troubles de la croissance. Un autre groupe cible important concerne les femmes enceintes pour la préparation à l'accouchement, les parturientes et les femmes en post-partum pour la prévention de l'incontinence urinaire à l'effort et du prolapsus des organes périnéaux. La kinésithérapie se pratique aussi bien à l'hôpital que dans un centre de révalidation ou une autre institution, mais elle est aussi souvent exercée en ambulatoire, que ce soit au domicile du patient ou dans un cabinet privé. Si la kinésithérapie est prescrite par un médecin, elle est alors en partie remboursée par la mutuelle. Le nombre maximum de traitements remboursés dépend de l'affection.

La diététique est la science de l'hygiène alimentaire. Les diététicien(ne)s travaillent dans un hôpital ou dans un cabinet indépendant. Ils donnent des conseils nutritionnels, par exemple en cas de problèmes de surpoids, de diabète, d'hyperlipidémie, de troubles de la nutrition, d'allergies, de pratique sportive, etc. Cela consiste à élaborer des schémas journaliers d'alimentation, des listes d'aliments adaptés ou proscrits et des recettes appropriées. Les consultations diététiques peuvent être ou non prescrites par un médecin, mais il n'y a pas de remboursement prévu dans le cadre des mutuelles. Toutefois, la plupart des assurances maladies obligatoires prévoient, sous certaines conditions, le remboursement (partiel) des séances chez un diététicien agréé.

La psychologie, la psychothérapie et la psychiatrie sont trois disciplines différentes, mais elles ont été regroupées dans la perspective unique de consultations pour des problèmes de santé mentale. La distinction entre ces disciplines peut être formulée comme suit : **un/e psychologue** a un diplôme de maîtrise en psychologie. La psychologie est une science qui étudie les comportements et les processus mentaux, couvrant un large éventail de domaines tels que la psychologie du développement et de l'éducation, la psychologie du comportement, les mécanismes de l'attention et de traitement de l'information, les troubles mentaux, les tests psychologiques, etc. Lorsque l'on consulte un psychologue, il s'agit le plus souvent d'un "psychologue clinicien", qui possède la connaissance des troubles psychologiques et de leur traitement. La loi du 10 juillet 2016 a inclus le psychologue clinicien comme un professionnel des soins de santé dans l'article 68/1 de la loi **coordonnée**

relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015. Un **psychothérapeute**¹ intervient essentiellement par un entretien et se voue à l'accompagnement émotionnel ou mental des personnes. Cela peut être un psychiatre ou un psychologue, mais aussi une personne qui n'a aucune qualification. Selon l'article 68/3 de la loi **coordonnée** relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015, le psychothérapeute n'est pas considéré par la législation comme une profession distincte. Le titre de « psychothérapeute » n'est, en effet, pas protégé pour le moment. Lorsque l'on consulte un/e psychothérapeute, il est donc utile de se renseigner sur sa qualification et sa formation pratique et expérientielle en psychothérapie. **Un psychiatre** est un médecin (et non pas un prestataire paramédicale) qui s'est ensuite spécialisé en psychiatrie, qui traite des troubles psychiatriques complexes ou graves. La formation de médecin permet au psychiatre de prescrire des médicaments et la consultation est partiellement remboursée par l'assurance santé. En revanche, les psychologues et les psychothérapeutes ne peuvent pas prescrire de médicaments. La plupart des mutuelles prévoient un petit remboursement pour des visites chez les psychologues ou psychothérapeutes.

¹ <https://www.bfp-fbp.be/>

QUESTIONS



Les items concernant la consultation d'un kinésithérapeute et d'un diététicien sont inclus dans les enquêtes de santé successives (1997, 2001, 2004, 2008 et 2013). Connaître le taux de consultation d'un kinésithérapeute est aussi une recommandation d'Eurostat (EHIS). Toutefois, la 3^{ème} vague de l'EHIS préconisait d'inclure les disciplines de "chiropracteur ou ostéopathe" dans cette même catégorie. La HIS 2018 belge n'a pas suivi cette recommandation, car les contacts avec un chiropracteur et un ostéopathe font partie d'un module global sur les "contacts avec les praticiens de la médecine non conventionnelle". La consultation d'un psychologue ou d'un psychothérapeute faisait déjà partie des questionnaires d'enquête depuis 2001, mais pour 2018, Eurostat a ajouté le "psychiatre" dans cette catégorie pour l'EHIS, même si cette discipline n'est pas une prestation « paramédicale ». La Belgique s'est toutefois pliée à ce changement, mais il a pour conséquence que la comparaison avec les années d'enquête précédentes n'est plus possible.

Les questions concernant les contacts avec les praticiens paramédicaux font partie du questionnaire face-à-face en CAPI et sont posées à tout le monde. Les réponses par proxy sont autorisées.

Questions utilisées dans l'enquête de santé 2018

Les trois questions suivantes attendent une réponse par oui ou par non :

- PM.01.** Au cours des 12 derniers mois, soit depuis le __/__/__, avez-vous consulté un/e kinésithérapeute ?
- PM.02.** Au cours des 12 derniers mois, soit depuis le __/__/__, avez-vous consulté un/e diététicien(ne) ?
- PM.03.** Au cours des 12 derniers mois, soit depuis le __/__/__, avez-vous consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre ?

INDICATEURS

Ce module comprend trois indicateurs :

- PM01_1** Pourcentage de la population qui déclare avoir consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois
- PM02_1** Pourcentage la population qui déclare avoir consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois
- PM03_1** Pourcentage la population qui déclare avoir consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois

RÉSULTATS

—

1. Consultation chez un/e kinésithérapeute

1.1. PRÉVALENCE EN BELGIQUE

En Belgique, 21,3% de la population a eu recours aux services d'un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois.

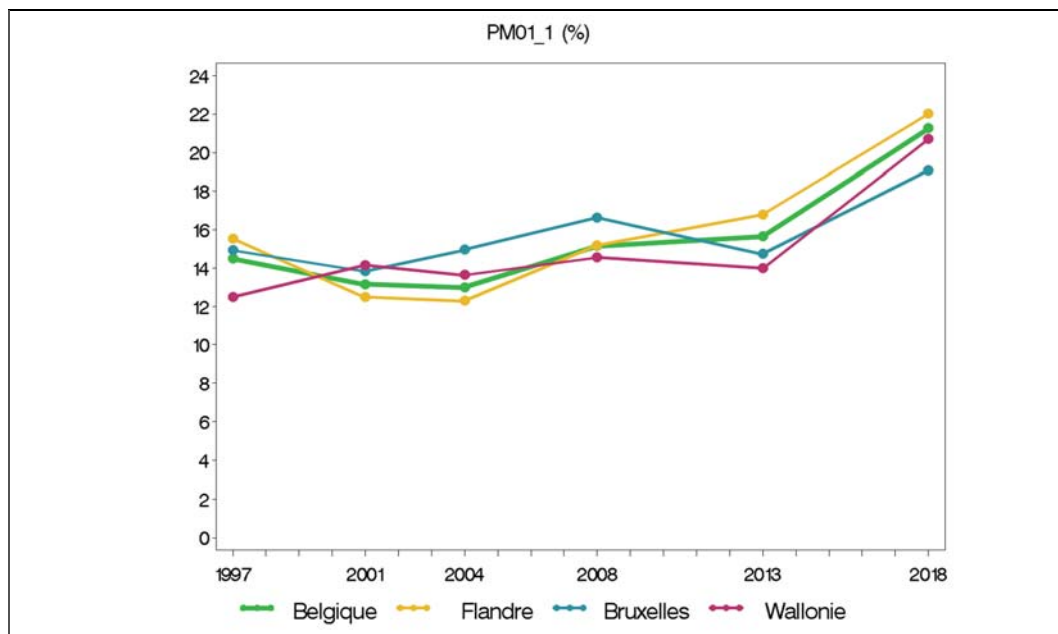
Spécificités régionales

Il n'y a pas de différences significatives entre les régions en ce qui concerne la consultation en kinésithérapie.

1.2. EVOLUTION

En Belgique, le pourcentage de personnes ayant consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois a diminué entre 1997 (14,5%) et 2001 (13,2%), est resté stable en 2004 (13,0%) et a augmenté de manière significative en 2008 (15,2%), 2013 (15,7%) et en 2018 (21,3%) (Figure 1).

Figure 1 | Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, par région et par année, Enquête de santé, Belgique 2018



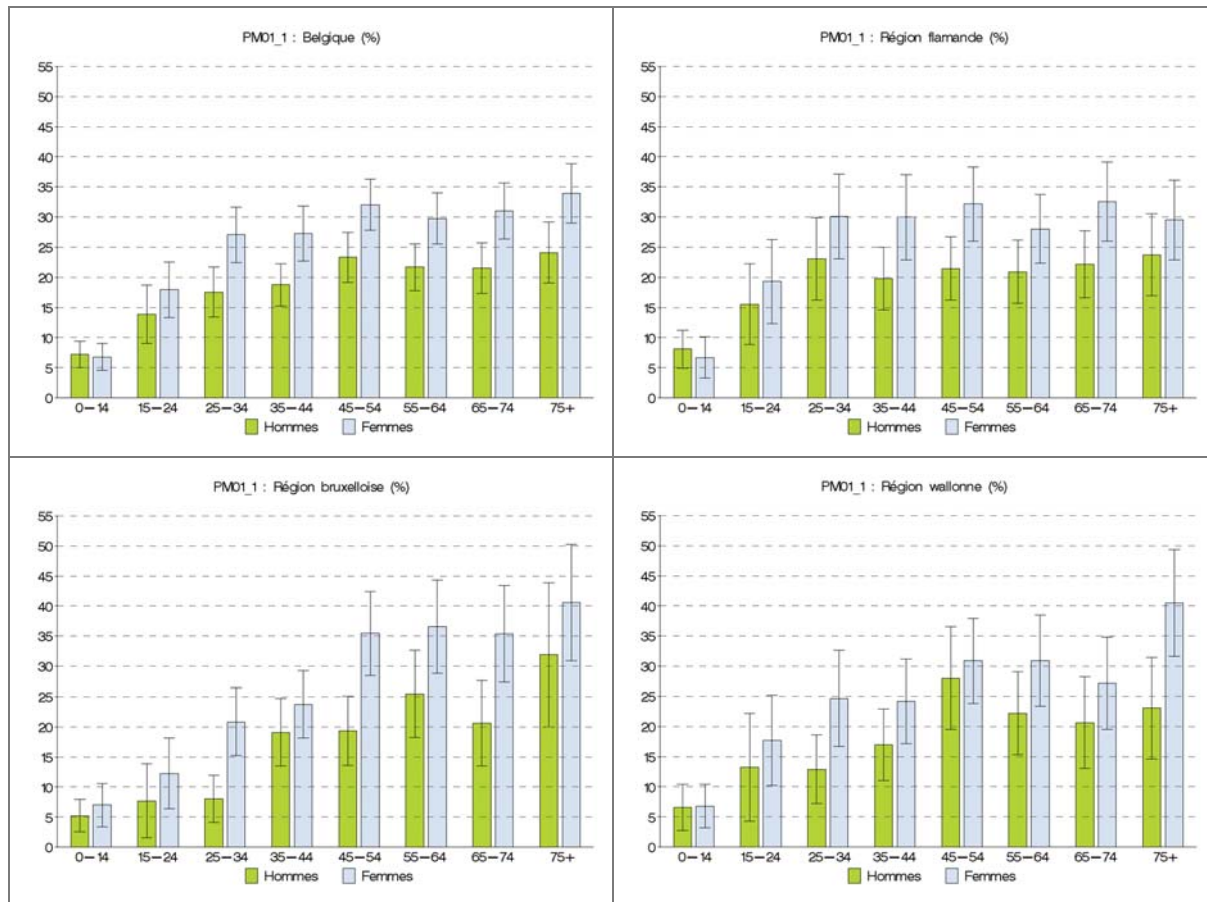
Spécificités régionales

En Région flamande, on observe la même évolution dans le temps qu'au niveau de la Belgique : une baisse significative des consultations en kinésithérapie entre 1997 (15,5%) et 2001 (12,5%), un pourcentage qui reste similaire en 2004 (12,3%) pour augmenter ensuite de manière significative (15,2% en 2008 ; 16,8% en 2013 ; 22,0% en 2018). En Région bruxelloise, une augmentation linéaire significative est observée entre 1997 (14,9%) et 2018 (19,1%). En Région wallonne, le pourcentage de personnes ayant consulté un kinésithérapeute reste assez constant entre 1997 (12,5%) et 2013 (14,0%), mais elle augmente ensuite de manière significative pour atteindre 20,7% en 2018 (Figure 1).

1.3. DIFFÉRENCES DÉMOGRAPHIQUES

Le pourcentage de femmes (24,8%) ayant consulté un/e kinésithérapeute est significativement plus élevé que celui des hommes (17,6%). Sauf une légère diminution entre 55 et 74 ans (25,8% et 26,6%), le pourcentage de personnes qui ont consulté un/e kinésithérapeute augmente avec l'âge : de 7,0% chez les enfants de 0-14 ans à 30,1% chez les 75 ans et plus. Le pourcentage de personnes ayant consulté est significativement plus élevé dans chaque groupe d'âge (à partir de 15 ans et plus) par rapport au groupe de référence (les 0-14 ans). Dans chaque groupe d'âge, le pourcentage de femmes ayant consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois est supérieur à celui des hommes, mais les différences ne sont significatives que dans les groupes d'âge compris entre 25 et 54 ans et dans celui des 65-74 ans (Figure 2).

Figure 2 | Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, par sexe, par âge et par région, Enquête de santé, Belgique 2018



Spécificités régionales

Dans chacune des trois régions, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir consulté un/e kinésithérapeute, et ces différences sont significatives : les taux sont respectivement de 25,4% contre 18,6% en Région flamande, 23,6% contre 14,4% en Région bruxelloise, et 24,4% contre 16,9% en Région wallonne.

En Région flamande, le pourcentage de la population ayant consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois augmente avec l'âge jusqu'au groupe des 25-34 ans (26,7%) et se maintient ensuite autour de 24,5% à 27,6% ; les taux de chaque groupe d'âge sont significativement plus élevés que celui du groupe de référence (7,4% des 0-14 ans). En Région bruxelloise, la consultation d'un/e kinésithérapeute dans chaque

groupe d'âge à partir de 25 ans atteint des proportions significativement plus élevées par rapport au groupe d'âge de 0 à 14 ans (6,1%) et elles augmentent généralement avec l'âge : de 14,6% dans le groupe d'âge de 25-34 ans à 37,4% dans le groupe d'âge de 75 ans et plus.

La répartition par âge des personnes ayant consulté un/e kinésithérapeute en Région wallonne est similaire à celle obtenue pour la Belgique dans son ensemble : à l'exception des 55-74 ans, la proportion des personnes ayant consulté augmente avec l'âge, passant de 6,7% parmi les enfants de 0-14 ans à 34,1% parmi les seniors de 75 ans et plus. Ici aussi, les différences de pourcentages entre chaque groupe d'âge et le groupe de référence (0-14 ans) sont significatives.

Comme en Belgique, le pourcentage de femmes ayant consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois est supérieur au pourcentage d'hommes dans chaque groupe d'âge en Région flamande (sauf à 0-14 ans), en Régions bruxelloise et wallonne, mais les différences entre les hommes et les femmes ne sont significatives qu'en Région bruxelloise dans les groupes d'âge de 25-34 et de 45-54 ans, et en Région wallonne pour les personnes de 75 ans et plus. Le pourcentage de femmes de 75 ans et plus ayant consulté un/e kinésithérapeute s'élève à un peu plus de 40% en Région bruxelloise et en Région wallonne (Figure 2).

1.4. DIFFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

22,4% des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur indiquent avoir consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, un pourcentage significativement supérieur à celui des personnes moins instruites (19,4% des personnes avec au plus un diplôme de l'école primaire, 19,0% de celles avec un diplôme du secondaire inférieur et 20,6% de celles avec un diplôme du secondaire supérieur).

Spécificités régionales

Contrairement aux résultats obtenus pour l'ensemble de la Belgique, aucune différence significative par niveau d'éducation n'est observée en Région flamande pour ce qui concerne le recours aux services d'un/e kinésithérapeute. En Région bruxelloise, le pourcentage de personnes ayant consulté un/e kinésithérapeute est plus élevé parmi les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (21,5%) par rapport à ceux qui ont tout au plus un diplôme de primaire (15,6%), seule différence significative. En Région wallonne, il existe également des différences significatives selon le niveau d'éducation, c'est-à-dire un pourcentage plus élevé de personnes ayant consulté un kinésithérapeute parmi les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (22,9%) que parmi ceux ayant au plus un diplôme de primaire (21,5%) et un diplôme du secondaire inférieur (15,8%), ainsi qu'un pourcentage plus élevé parmi les titulaires d'un diplôme du secondaire supérieur (19,4%) que parmi les titulaires d'un diplôme du secondaire inférieur (15,8%).

2. Consultation chez un/e diététicien(ne)

2.1. PRÉVALENCE EN BELGIQUE

Les consultations diététiques sont encore peu courantes au sein de la population belge : en 2018, 4,6% de la population a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

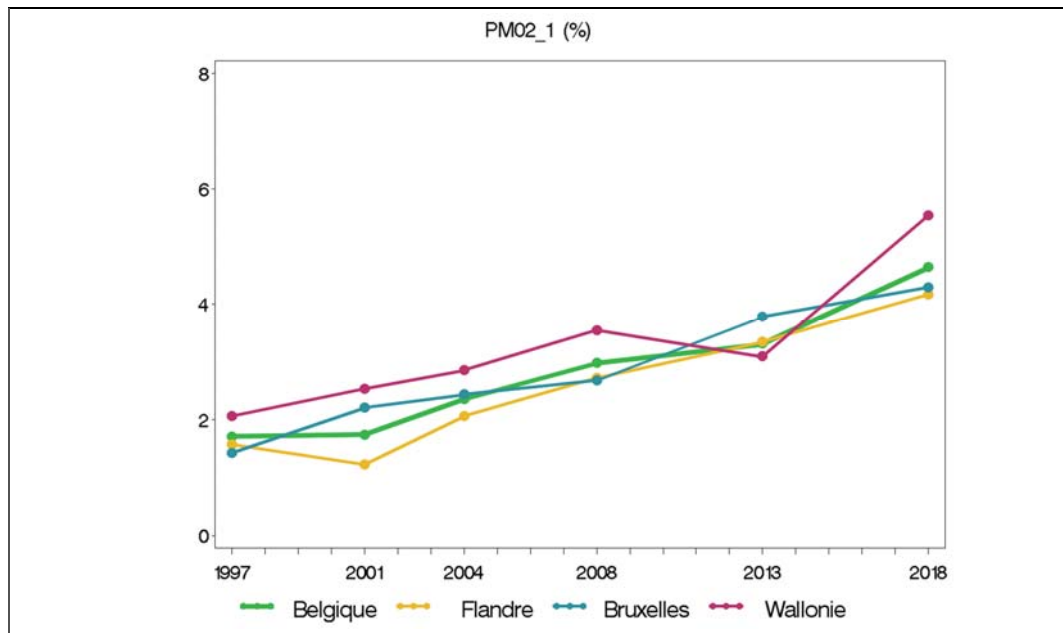
Spécificités régionales

En Région wallonne (5,5%), le pourcentage de la population ayant consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois est significativement plus élevé qu'en Région flamande (4,2%). Il n'y a pas de différences significatives par rapport à la Région bruxelloise (4,3 %).

2.2. EVOLUTION

Le pourcentage de personnes qui rapportent une consultation diététique dans les 12 mois précédant l'enquête augmente de façon linéaire et significative dans le temps en Belgique, depuis la première mesure prise en 1997 (1,7%) jusqu'à 2018 (4,6%) (Figure 3).

Figure 3 | Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, par région et par année, Enquête de santé, Belgique 2018



Spécificités régionales

L'augmentation du nombre relatif de personnes ayant consulté un/e diététicien(ne) se note tant en Région flamande (de 1,6% en 1997 à 4,2% en 2018) qu'en Région bruxelloise (de 1,4% en 1997 à 4,3% en 2018) : comme au niveau de la Belgique, on observe une tendance linéaire significative dans le temps. En Région wallonne, la tendance n'est pas linéaire, mais elle est néanmoins en hausse (de 2,1% en 1997 à 5,5% en 2018) (Figure 3).

2.3. DIFFÉRENCES DÉMOGRAPHIQUES

Les femmes (5,6%) sont significativement plus nombreuses que les hommes (3,7%) à faire appel à un/e diététicien(ne). Le pourcentage de personnes qui ont consulté un/e diététicien(ne) augmente avec l'âge, allant de 1,4% chez les enfants (0-14 ans) à 7,1% chez les 55-64 ans, et diminue ensuite légèrement à 4,0% chez les 75 ans et plus ; les différences sont significatives par rapport au groupe d'âge le plus jeune. Entre 25 et 64 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à consulter un/e diététicien(ne), mais les différences ne sont pas significatives (Figure 4).

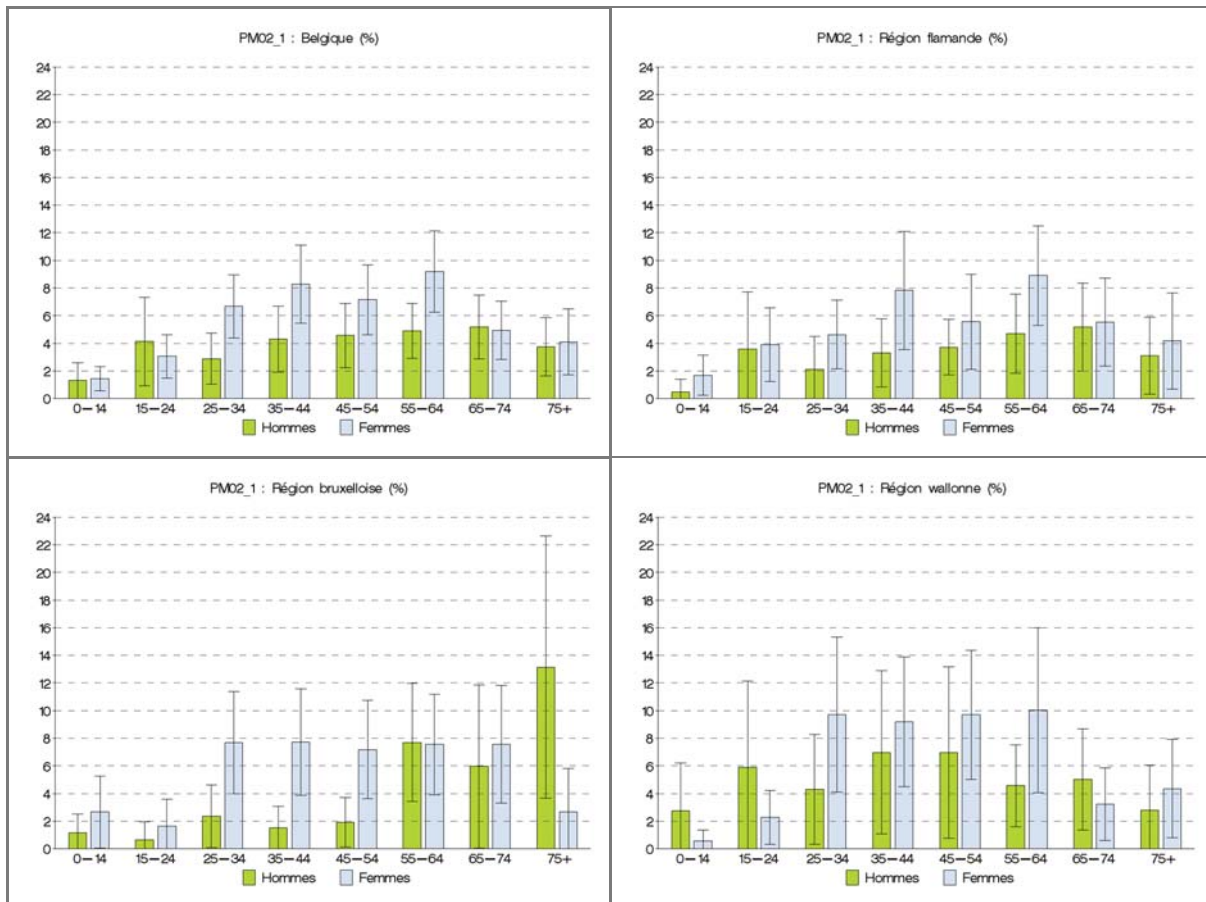
Spécificités régionales

Comme au niveau de la Belgique, il existe des différences significatives entre les sexes au regard de la consultation diététique en Région flamande (3,1% des hommes et 5,2% des femmes) et en Région bruxelloise (3,0% des hommes et 5,6% des femmes). En Région wallonne, il n'y a pas de différence significative en fonction du sexe.

On trouve la même répartition par âge des personnes ayant fait appel à un/e diététicien(ne) en Région flamande que celle décrite pour la Belgique : une augmentation avec l'âge qui part de 1,1% chez les 0-14 ans à 6,8% chez les 55-64 ans, suivi d'une diminution à 3,7% chez les 75 ans et plus ; les différences sont significatives par rapport au groupe d'âge le plus jeune. En Région bruxelloise, les personnes ayant eu recours à une consultation diététique sont significativement plus nombreuses parmi les 25-34 ans (5,1%) et à partir de 45 ans (4,5% à 7,6%) par rapport au groupe d'âge le plus jeune (1,9%). En Région wallonne, les 25-64 ans (6,9% à

8,4%) sont significativement plus nombreux à consulter un/e diététicien(ne) que le groupe d'âge le plus jeune (1,7%).

Figure 4 | Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, par sexe, par âge et par région, Enquête de santé, Belgique 2018



En Régions flamande et wallonne, comme au niveau de la Belgique, il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes au sein de chaque groupe d'âge pris séparément. En Région bruxelloise, dans la tranche d'âge des 35-44 ans, le pourcentage de femmes ayant consulté un/e diététicien(ne) est 4 fois supérieur au pourcentage d'hommes, une différence significative (Figure 4).

2.4. DIFFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le pourcentage de personnes ayant consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois est significativement plus élevé parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (4,7%) et du secondaire supérieur (5,1%) que parmi les personnes ayant tout au plus un diplôme de l'école primaire (2,0%).

Spécificités régionales

En Région flamande, contrairement aux résultats pour l'ensemble de la Belgique et pour les deux autres régions, il n'y a pas de différences significatives en termes de consultation diététique en fonction du niveau d'éducation. En Région bruxelloise, le pourcentage de personnes qui rapportent avoir consulté un/e diététicienne est significativement plus élevé parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (4,8%) que parmi les personnes avec tout au plus un diplôme de l'école primaire (1,5%). En Région wallonne, comme pour la Belgique dans son ensemble, le pourcentage de personnes qui rapportent une consultation diététique est significativement plus élevé parmi les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (6,3%) et du secondaire supérieur (5,8%) que chez les personnes les moins scolarisées (2,1%).

3. Consultation chez un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre

3.1. PRÉVALENCE EN BELGIQUE

En 2018, presque une personne sur dix (9,2%) a fait appel à un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

Spécificités régionales

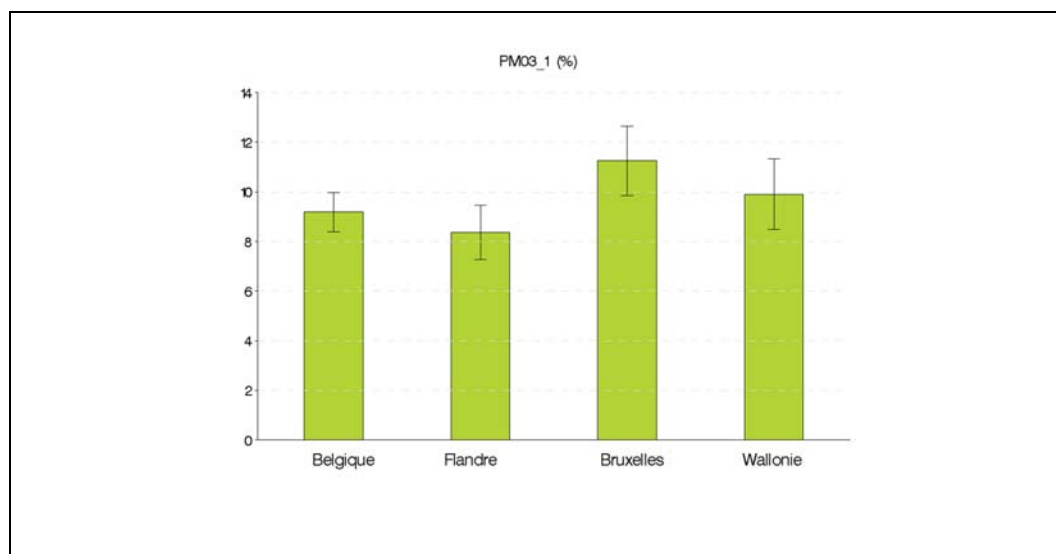
Le pourcentage de personnes ayant consulté un/e psychologue, un/e psychothérapeute ou un/e psychiatre au cours des 12 derniers mois est significativement plus élevé en Région bruxelloise (11,2%) qu'en Région flamande (8,4%). Il n'y a pas de différences significatives par rapport à la Région wallonne (9,9%) (Figure 5).

3.2. EVOLUTION

La question ayant été modifiée dans la HIS 2018, dans le cadre de l'EHIS, il n'est malheureusement pas possible de faire une comparaison avec les années d'enquête précédentes (ajout du psychiatre).

Dans le rapport de la HIS 2013, nous avons vu que la proportion de personnes ayant consulté un/e psychologue ou un/e psychothérapeute avait augmenté de manière linéaire et significative entre 2001 (2,4%) et 2013 (4,6%). Avec l'ajout du psychiatre dans les professions de la santé mentale en 2018, la proportion des consultations est deux fois plus élevée qu'en 2013, mais cela est (en grande partie) dû au fait que la question a été élargie.

Figure 5 | Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, par Région et par année, Enquête de santé, Belgique 2018



3.3. DIFFÉRENCES DÉMOGRAPHIQUES

Plus de femmes (10,4%) que d'hommes (7,9%) ont consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, et cette différence est significative. Le pourcentage de personnes ayant consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre augmente d'abord avec l'âge, puis diminue par après : de 8,0% chez les 0-14 ans à 13,9% chez les 35-44 ans, suivi d'une baisse à seulement 2,5% chez les 75 ans et plus. La proportion de personnes ayant consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre est significativement plus élevée dans les groupes d'âge de 25 à 54 ans et significativement moins élevée à partir de 65 ans par rapport au groupe d'âge de référence (0-14 ans). Sauf parmi les plus jeunes, au sein de chaque

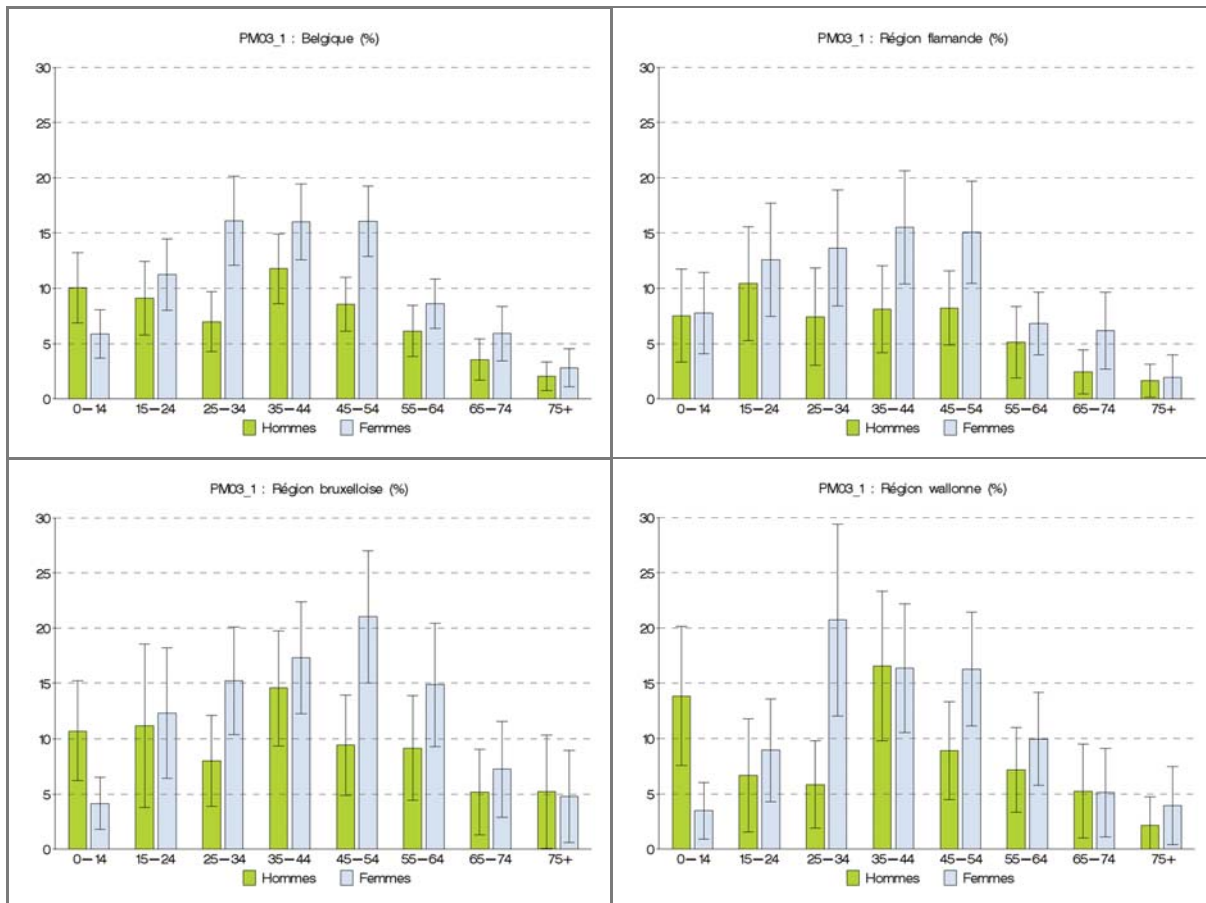
groupe d'âge, plus de femmes que d'hommes ont été en consultation, mais les différences ne sont significatives que dans les tranches d'âge de 25-34 et 45-54 ans (Figure 6).

Spécificités régionales

En Région flamande comme en Région bruxelloise, le pourcentage de femmes consultant un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre est significativement plus élevé que celui des hommes : respectivement 10,0% contre 6,7% et 12,4% contre 10,0%. En Région wallonne, en revanche, il n'y a pas de différence significative en fonction du sexe.

La distribution par âge des personnes ayant consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre est légèrement différente dans chaque région. En Région flamande, les seules différences significatives dans les proportions de personnes ayant consulté sont obtenues pour le groupe d'âge de 45-54 ans (11,5 %) et le groupe d'âge de 75 ans et plus (1,8%) par rapport au groupe d'âge de référence (0-14 ans) (7,7%). En Région bruxelloise, le pourcentage de personnes ayant consulté est significativement plus élevé entre 25 et 64 ans (11,7% à 15,9%) que dans le groupe d'âge le plus jeune (7,5%). Enfin, en Région wallonne, le pourcentage de personnes ayant consulté est significativement plus élevé dans la tranche d'âge de 35-44 ans (16,5%) et significativement moins élevée après 74 ans (3,3%) par rapport au groupe d'âge le plus jeune (8,8%).

Figure 6 | Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, par sexe, par âge et par région, Enquête de santé, Belgique 2018



3.4. DIFFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il n'y a pas de différences significatives entre les proportions de personnes qui ont consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre par niveau d'éducation.

Spécificités régionales

Aucune différence socio-économique dans la consultation d'un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre n'est observée dans les Régions flamande et wallonne. En revanche, c'est le cas en Région bruxelloise. Le pourcentage de personnes ayant consulté au cours des 12 derniers mois est significativement plus élevé parmi les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (12,8%) que parmi ceux ayant un diplôme du secondaire supérieur (9,1%).

SYNTHÈSE ET DISCUSSION



L'INAMI et les mutuelles ne disposent d'informations sur les contacts de la population avec les prestataires de soins paramédicaux que pour ceux dont les activités sont remboursées par la mutuelle. Cela concerne avant tout les kinésithérapeutes. La plupart des mutuelles remboursent également la consultation chez un/e diététicien(ne), pour autant que le patient ait une prescription médicale². Il est de plus en plus reconnu que des soins psychologiques accessibles constituent un élément important de notre système de soins de santé. Cela s'est traduit par la mesure prise par le gouvernement fédéral pour rembourser les soins psychologiques de première ligne. Après évaluation de cette mesure, celle-ci devra être prolongée. Néanmoins, un certain nombre de mutuelles remboursent tout ou une partie des frais liés à une consultation chez un psychologue³, selon certaines conditions. L'enquête de santé permet d'estimer dans quelle mesure la population a recours à tous les types de prestations paramédicales, qu'elles soient remboursées ou non. En outre, l'enquête permet également d'identifier les différents sous-groupes de population faisant appel à ces services de soins paramédicaux.

Situation en Belgique selon les données de l'enquête de santé 2018

Au cours des 20 dernières années, on a vu une augmentation du recours à la kinésithérapie : de 14,5% de la population en 1997 à 21,3% en 2018. Le vieillissement de la population pourrait en partie être en cause. Nos chiffres indiquent que la consultation chez un/e kinésithérapeute devient plus fréquente à mesure que l'on prend de l'âge. Ceci va probablement de pair avec l'augmentation des maladies chroniques qui sont liées au vieillissement. Cependant, cela n'explique pas tout. Le rapport de la HIS 2018 sur les "maladies et affections chroniques" (1) montre que l'hypertension, les problèmes de dos, les problèmes de cou, l'arthrose, le diabète et les maladies thyroïdiennes continuent d'augmenter et que leur prévalence n'a jamais été aussi élevée depuis la première enquête de santé de 1997. En outre, la prévalence de la multimorbidité a presque doublé au cours des 20 dernières années. Par ailleurs, le fait que les femmes consultent un/e kinésithérapeute plus souvent que les hommes peut s'expliquer chez les jeunes femmes par le recours à la kinésithérapie pré- et postnatale, et chez les femmes plus âgées, par le fait qu'elles vivent plus longtemps que les hommes, mais souvent en moins bonne santé et avec plus de limitations fonctionnelles. Le niveau d'éducation influence le fait de consulter un/e kinésithérapeute : les personnes peu instruites y ont moins souvent recours.

Bien qu'une consultation diététique ne soit pas encore entrée dans les mœurs en Belgique, elle tend à augmenter au sein de la population : 1,7% seulement consultait un/e diététicien(ne) en 1997 contre 4,6% en 2018. Il s'agit d'une évolution positive, car les prévalences du diabète (1), de la surcharge pondérale et de l'obésité (2) ont encore augmenté. Les femmes (5,6%), les personnes âgées de 35 à 64 ans (5,9% à 7,1%) et les personnes très instruites (4,7% à 5,1%) sont plus susceptibles de faire appel aux services d'un/e diététicien(ne). Selon une étude néerlandaise, même si l'obésité est plus fréquente chez les hommes, les médecins généralistes auraient tendance à plus souvent réorienter les femmes souffrant d'obésité vers un/e diététicien(ne) que les hommes, et ce, quelle que soit la catégorie d'âge. En revanche, les hommes jusqu'à 65 ans vont plus souvent chez un/e diététicien(ne) pour un problème de diabète. Ils iraient donc plus facilement consulter un diététicien pour un problème plus « médical » comme le diabète plutôt que pour un problème plus

² <http://www.dieetwereld.be>

³ La loi du 10 juillet 2016 a inclus le psychologue clinicien comme un professionnel des soins de santé dans l'article 68/1 de la loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015.

« esthétique » comme l'obésité⁴. En outre, les frais liés aux services d'un/e diététicien(ne) pourraient empêcher les personnes moins instruites, qui souffrent par ailleurs plus souvent de surpoids et d'obésité (2), de consulter.

Près d'un Belge sur dix (9,2%) a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre dans l'année écoulée. Les femmes (10,4%) et les personnes en âge de travailler (11,6% à 13,9%) sont plus susceptibles d'avoir consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre. Une étude menée au Royaume-Uni indique que le stress, la dépression et l'anxiété liés au travail sont de graves problèmes de santé chez les travailleurs ; ensemble, ils sont responsables de 44% des problèmes de santé liés au travail et de 57% des journées de travail perdues en 2017-2018. Les professions et les secteurs où la prévalence du stress, de la dépression ou de l'anxiété liés au travail est la plus élevée sont ceux de la santé et de l'économie. Les principales raisons du stress au travail sont la surcharge, le manque de soutien de la hiérarchie et les changements organisationnels. En outre, ces chiffres montrent que les femmes âgées de 25 à 54 ans subissent plus de pressions que leurs collègues masculins, avec un pic dans la tranche d'âge des 35-44 ans. Par exemple, le sexisme au travail et les responsabilités familiales créeraient une pression supplémentaire sur le travail.

Données comparatives

Selon l'EHIS de 2014, le pourcentage de personnes ayant consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 mois écoulés est très variable dans les États membres de l'UE : le Luxembourg (28%), les Pays-Bas (26%), la Finlande (23%) et le Danemark (22%) se situent sur le haut de l'échelle, tandis que Chypre (7%), la Bulgarie (4%) et la Roumanie (3%) sont au bas de l'échelle. Globalement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à consulter un/e kinésithérapeute (respectivement 17% et 13%), et ce dans tous les États membres, à l'exception de Chypre et de Malte, où l'inverse est observé. En outre, le pourcentage de personnes ayant consulté augmente avec l'âge jusqu'à 55-64 ans, et diminue ensuite légèrement chez les personnes plus âgées. La fréquence de consultation d'un/e kinésithérapeute dans la HIS 2018 (21%) correspond à celle obtenue au Danemark, c'est-à-dire qu'elle est plutôt élevée. La différence entre les sexes correspond également à celles de la majorité des États membres. La progression en fonction de l'âge est du même ordre en Belgique que dans les autres États membres, sauf pour les 75 ans et plus, qui sont plus nombreux à consulter en Belgique.

Il est difficile de trouver des chiffres pour ce qui concerne les consultations diététiques dans d'autres pays, ce qui indique probablement que la fréquence y est également assez faible. Une étude américaine prédisait que les consultations chez les diététicien(ne)s augmenteraient de 1,1% par an entre 2010-2020. Le vieillissement de la population, la réforme des soins de santé, la prévalence croissante de certaines maladies (dont l'obésité) et la croissance de l'industrie alimentaire seraient des facteurs importants de l'augmentation de la demande (3).

En 2014, le pourcentage de la population (âgée de 15 ans et plus) ayant consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois se situait entre 2 et 8% (moyenne de 5%) dans la plupart des États membres de l'UE (EHIS). Ce pourcentage était plus élevé en Suède, aux Pays-Bas, en Allemagne et au Danemark et plus faible à Chypre et en Roumanie. Dans presque tous les États membres de l'UE, le pourcentage de femmes qui ont consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre était plus élevé que celui des hommes. Les seules exceptions sont la Croatie et Malte, où le pourcentage est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, et la Roumanie, où les taux sont identiques. En Finlande, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suède, au Danemark et en Islande, le pourcentage de femmes ayant consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre était plus élevé. Celui des hommes n'a jamais dépassé 8% quel que soit l'État membre considéré. Les écarts les plus importants entre les sexes ont été observés en Suède (6,7 points de pourcentage), au Danemark (6,6 points de pourcentage) et en Islande (6,5 points de pourcentage). La tendance générale par rapport à l'âge est que les personnes sont plus nombreuses à consulter un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre à l'âge moyen (35-64 ans) et moins nombreuses à le faire

⁴ <https://www.henw.org/artikelen/mannen-zijn-vaker-te-dik-maar-gaan-minder-vaak-naar-de-dietist>

à partir de 65 ans. Les données de la HIS 2018 belge (soit 9,2% qui ont consulté dans la population totale, 10,4% des femmes et 7,9% des hommes) ressemblent davantage à celles des pays du nord de l'Europe, c'est-à-dire les pays où la fréquence des consultations est plus élevée. Les différences en fonction du sexe et de l'âge sont également similaires à celles de l'Europe.

Recommandations

Les prestataires de soins paramédicaux apportent une contribution importante à nos soins de santé. C'est pourquoi il est important que le plus grand nombre possible de personnes de tous les groupes de population puissent y avoir recours en cas de besoin. Le fait que les personnes avec un faible niveau d'instruction fassent moins souvent appel à un kinésithérapeute est une observation importante dans le contexte d'une politique de santé visant à maximiser l'accessibilité aux soins de santé. En tant que spécialiste de la nutrition et des régimes alimentaires, un/e diététicien(ne) peut jouer un rôle important dans la réduction des problèmes de santé tels que le diabète et l'obésité. Les médecins généralistes devraient envoyer plus souvent leurs patients chez un/e diététicien(ne). Enfin, il est important de reconnaître la valeur ajoutée de la consultation chez un/e psychologue dans le traitement des problèmes psychosociaux et troubles mentaux, afin que cette consultation soit remboursée par l'assurance maladie. Les coûts élevés sont souvent une raison pour laquelle l'aide professionnelle n'est pas sollicitée ou qui influencent la durée et la fréquence des consultations.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Tableau 1 | Évolution des consultations auprès des services paramédicaux en Belgique de 1997 à 2018

	1997	2001	2004	2008	2013	2018
Pourcentage de la population qui ...						
• un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois	14,5	13,2	13,0	15,2	15,7	21,3
• un/e diéticien(ne) au cours des 12 derniers mois	1,7	1,7	2,4	3,0	3,3	4,6
• un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois	-	-	-	-	-	9,2

Source: Enquête de Santé, Belgique 1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018

Tableau 2 | Évolution des consultations auprès des services paramédicaux en Région flamande de 1997 à 2018

	1997	2001	2004	2008	2013	2018
Pourcentage de la population qui ...						
• un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois	15,5	12,5	12,3	15,2	16,8	22,0
• un/e diéticien(ne) au cours des 12 derniers mois	1,6	1,2	2,1	2,7	3,3	4,2
• un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois	-	-	-	-	-	8,4

Source: Enquête de Santé, Belgique 1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018

Tableau 3 | Évolution des consultations auprès des services paramédicaux en Région bruxelloise de 1997 à 2018

	1997	2001	2004	2008	2013	2018
Pourcentage de la population qui ...						
• un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois	14,9	13,9	15,0	16,6	14,8	19,1
• un/e diéticien(ne) au cours des 12 derniers mois	1,4	2,2	2,4	2,7	3,8	4,3
• un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois	-	-	-	-	-	11,2

Source: Enquête de Santé, Belgique 1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018

Tableau 4 | Évolution des consultations auprès des services paramédicaux en Région wallonne de 1997 à 2018

	1997	2001	2004	2008	2013	2018
Percentage van de bevolking dat ...						
• un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois	12,5	14,2	13,7	14,6	14,0	20,7
• un/e diéticien(ne) au cours des 12 derniers mois	2,1	2,5	2,9	3,5	3,1	5,5
• un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois	-	-	-	-	-	9,9

Source: Enquête de Santé, Belgique 1997, 2001, 2004, 2008, 2013, 2018

RÉFÉRENCES



- (1) Micha R, Penalvo JL, Cudhea F, Imamura F, Rehm CD, Mozaffarian D. Association between dietary factors and mortality from heart disease, stroke, and type 2 diabetes in the united states. JAMA 2017 Mar 7;317(9):912-24.
- (2) Micha R, Penalvo JL, Cudhea F, Imamura F, Rehm CD, Mozaffarian D. Association between dietary factors and mortality from heart disease, stroke, and type 2 diabetes in the united states. JAMA 2017 Mar 7;317(9):912-24.

LISTE DES TABLEAUX



Tableau B 1.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Belgique.....	28
Tableau B 2.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Belgique.....	29
Tableau B 3.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Belgique.....	30
Tableau B 4.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Région flamande	31
Tableau B 5.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Région flamande	32
Tableau B 6.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Région flamande	33
Tableau B 7.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Région bruxelloise.....	34
Tableau B 8.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Région bruxelloise.....	35
Tableau B 9.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Région bruxelloise.....	36
Tableau B 10.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Région wallonne.....	37
Tableau B 11.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Région wallonne.....	38
Tableau B 12.	Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Région wallonne.....	39

Tableau B 1. Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Belgique

PM01_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	17,6	(16,2-19,0)	16,5	(15,1-18,1)	5587
	Femme	24,8	(23,3-26,4)	23,2	(21,6-24,8)	6022
GROUPE D'AGE	0 - 14	7,0	(5,5-8,6)	7,0	(5,6-8,7)	1858
	15 - 24	15,9	(12,4-19,3)	15,8	(12,6-19,5)	1059
	25 - 34	22,3	(19,1-25,5)	22,2	(19,1-25,5)	1338
	35 - 44	22,9	(20,0-25,9)	22,9	(20,1-25,9)	1578
	45 - 54	27,6	(24,6-30,7)	27,6	(24,6-30,7)	1724
	55 - 64	25,8	(22,9-28,7)	25,6	(22,8-28,6)	1669
	65 - 74	26,6	(23,3-29,9)	26,2	(23,1-29,6)	1289
	75 +	30,1	(26,3-33,8)	29,1	(25,5-32,9)	1094
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	19,4	(15,6-23,2)	14,7	(11,8-18,1)	811
	Secondaire inférieur	19,0	(16,2-21,8)	15,3	(13,0-17,9)	1434
	Secondaire supérieur	20,6	(18,6-22,7)	19,1	(17,1-21,3)	3402
	Enseignement supérieur	22,4	(20,8-24,0)	21,8	(20,2-23,5)	5754
REGION	Région flamande	22,0	(20,4-23,6)	20,2	(18,7-21,9)	4295
	Région bruxelloise	19,1	(17,5-20,7)	18,3	(16,7-20,0)	3099
	Région wallonne	20,7	(18,8-22,6)	19,3	(17,4-21,3)	4215
ANNEE	1997	14,5	(13,4-15,6)	13,9	(12,9-15,0)	10124
	2001	13,2	(12,3-14,0)	12,4	(11,6-13,2)	12037
	2004	13,0	(12,1-13,9)	12,3	(11,4-13,2)	12862
	2008	15,2	(14,2-16,1)	14,2	(13,3-15,1)	11188
	2013	15,7	(14,7-16,7)	14,7	(13,7-15,7)	10824
	2018	21,3	(20,2-22,4)	20,1	(19,0-21,2)	11609

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 2. Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Belgique

PM02_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	3,7	(2,9-4,5)	3,3	(2,6-4,2)	5587
	Femme	5,6	(4,8-6,4)	5,0	(4,3-5,8)	6023
GROUPE D'AGE	0 - 14	1,4	(0,6-2,2)	1,4	(0,8-2,4)	1858
	15 - 24	3,6	(1,8-5,4)	3,6	(2,1-5,9)	1059
	25 - 34	4,8	(3,2-6,3)	4,7	(3,4-6,5)	1338
	35 - 44	6,3	(4,4-8,1)	6,2	(4,6-8,3)	1578
	45 - 54	5,9	(4,1-7,6)	5,8	(4,3-7,7)	1725
	55 - 64	7,1	(5,3-8,9)	7,0	(5,4-8,9)	1669
	65 - 74	5,1	(3,5-6,6)	4,9	(3,6-6,7)	1289
	75 +	4,0	(2,3-5,6)	3,7	(2,5-5,7)	1094
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	2,0	(0,8-3,1)	1,7	(0,9-3,1)	811
	Secondaire inférieur	4,4	(3,1-5,7)	3,7	(2,7-5,1)	1434
	Secondaire supérieur	5,1	(4,0-6,2)	4,5	(3,6-5,7)	3402
	Enseignement supérieur	4,7	(3,9-5,6)	4,3	(3,5-5,2)	5755
REGION	Région flamande	4,2	(3,5-4,9)	3,7	(3,0-4,4)	4295
	Région bruxelloise	4,3	(3,5-5,1)	3,9	(3,1-4,7)	3099
	Région wallonne	5,5	(4,4-6,7)	4,9	(3,9-6,2)	4216
ANNEE	1997	1,7	(1,3-2,1)	1,5	(1,2-1,8)	10118
	2001	1,7	(1,4-2,1)	1,5	(1,3-1,8)	12015
	2004	2,4	(2,0-2,7)	2,0	(1,7-2,4)	12852
	2008	3,0	(2,5-3,4)	2,6	(2,2-3,0)	11202
	2013	3,3	(2,8-3,8)	2,9	(2,5-3,3)	10825
	2018	4,6	(4,1-5,2)	4,1	(3,6-4,6)	11610

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 3. Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Belgique

PM03_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	7,9	(6,9-8,9)	7,0	(6,1-8,1)	5587
	Femme	10,4	(9,4-11,5)	9,7	(8,7-10,9)	6021
GROUPE D'AGE	0 - 14	8,0	(6,1-10,0)	8,0	(6,2-10,2)	1858
	15 - 24	10,2	(7,9-12,4)	10,1	(8,0-12,6)	1059
	25 - 34	11,6	(8,9-14,2)	11,5	(9,1-14,3)	1338
	35 - 44	13,9	(11,5-16,2)	13,8	(11,6-16,4)	1577
	45 - 54	12,3	(10,2-14,4)	12,2	(10,3-14,4)	1724
	55 - 64	7,4	(5,8-9,0)	7,3	(5,9-9,1)	1669
	65 - 74	4,8	(3,2-6,4)	4,7	(3,4-6,5)	1289
	75 +	2,5	(1,4-3,7)	2,4	(1,5-3,8)	1094
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	7,0	(4,6-9,4)	9,0	(6,4-12,6)	810
	Secondaire inférieur	8,1	(6,1-10,1)	8,7	(6,7-11,1)	1434
	Secondaire supérieur	8,6	(7,2-10,0)	7,7	(6,5-9,1)	3402
	Enseignement supérieur	10,0	(8,8-11,2)	8,5	(7,5-9,7)	5754
REGION	Région flamande	8,4	(7,3-9,5)	7,7	(6,7-8,8)	4295
	Région bruxelloise	11,2	(9,8-12,6)	9,7	(8,4-11,1)	3099
	Région wallonne	9,9	(8,5-11,3)	9,0	(7,7-10,4)	4214
ANNEE	2018	9,2	(8,4-10,0)	.	.	11608

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 4. Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Région flamande

PM01_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	18,6	(16,6-20,6)	17,4	(15,5-19,6)	2096
	Femme	25,4	(23,1-27,6)	23,7	(21,5-26,0)	2199
GROUPE D'AGE	0 - 14	7,4	(5,1-9,7)	7,4	(5,4-10,0)	657
	15 - 24	17,4	(12,3-22,5)	17,3	(12,8-23,1)	380
	25 - 34	26,7	(21,6-31,7)	26,5	(21,8-31,9)	452
	35 - 44	24,8	(20,4-29,2)	24,8	(20,6-29,4)	534
	45 - 54	26,6	(22,5-30,8)	26,7	(22,8-31,0)	639
	55 - 64	24,5	(20,5-28,4)	24,4	(20,6-28,6)	653
	65 - 74	27,6	(23,2-32,1)	27,3	(23,2-31,9)	519
	75 +	27,2	(22,0-32,3)	26,4	(21,7-31,7)	461
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	19,2	(13,1-25,4)	15,7	(10,9-21,9)	227
	Secondaire inférieur	22,0	(17,6-26,4)	18,1	(14,5-22,4)	496
	Secondaire supérieur	22,0	(19,2-24,8)	20,0	(17,4-22,9)	1397
	Enseignement supérieur	22,2	(20,0-24,5)	21,7	(19,4-24,1)	2141
ANNEE	1997	15,5	(13,9-17,2)	14,5	(13,0-16,2)	3506
	2001	12,5	(11,3-13,7)	11,5	(10,4-12,7)	4083
	2004	12,3	(11,0-13,6)	11,4	(10,2-12,7)	4480
	2008	15,2	(13,8-16,6)	14,0	(12,7-15,4)	3875
	2013	16,8	(15,3-18,3)	15,5	(14,0-17,1)	3511
	2018	22,0	(20,4-23,6)	20,6	(19,1-22,2)	4295

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 5. Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Région flamande

PM02_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	3,1	(2,2-4,0)	2,7	(2,0-3,7)	2096
	Femme	5,2	(4,1-6,3)	4,6	(3,6-5,7)	2199
GROUPE D'AGE	0 - 14	1,1	(0,2-1,9)	1,0	(0,5-2,3)	657
	15 - 24	3,7	(1,3-6,2)	3,6	(1,9-7,1)	380
	25 - 34	3,4	(1,7-5,1)	3,3	(2,0-5,4)	452
	35 - 44	5,5	(3,0-8,1)	5,4	(3,4-8,5)	534
	45 - 54	4,6	(2,7-6,6)	4,5	(3,0-6,9)	639
	55 - 64	6,8	(4,5-9,1)	6,7	(4,7-9,3)	653
	65 - 74	5,4	(3,2-7,6)	5,2	(3,4-7,8)	519
	75 +	3,7	(1,4-6,1)	3,5	(1,8-6,4)	461
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	2,1	(0,2-3,9)	1,7	(0,6-4,3)	227
	Secondaire inférieur	4,1	(2,2-6,0)	3,1	(1,9-5,1)	496
	Secondaire supérieur	5,0	(3,6-6,4)	4,2	(3,1-5,7)	1397
	Enseignement supérieur	3,8	(2,9-4,8)	3,4	(2,6-4,4)	2141
ANNEE	1997	1,6	(1,0-2,1)	1,4	(0,9-1,9)	3498
	2001	1,2	(0,8-1,6)	1,1	(0,8-1,5)	4082
	2004	2,1	(1,5-2,6)	1,8	(1,3-2,3)	4479
	2008	2,7	(2,1-3,4)	2,3	(1,8-3,0)	3882
	2013	3,3	(2,6-4,1)	2,9	(2,3-3,6)	3512
	2018	4,2	(3,5-4,9)	3,6	(3,0-4,3)	4295

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 6. Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Région flamande

PM03_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	6,7	(5,3-8,1)	5,9	(4,8-7,3)	2096
	Femme	10,0	(8,4-11,5)	9,2	(7,8-10,9)	2199
GROUPE D'AGE	0 - 14	7,7	(4,8-10,5)	7,6	(5,2-10,9)	657
	15 - 24	11,5	(7,9-15,1)	11,4	(8,2-15,4)	380
	25 - 34	10,6	(7,0-14,2)	10,4	(7,3-14,5)	452
	35 - 44	11,8	(8,5-15,0)	11,6	(8,8-15,3)	534
	45 - 54	11,5	(8,6-14,4)	11,4	(8,9-14,7)	639
	55 - 64	6,0	(3,8-8,1)	5,9	(4,1-8,4)	653
	65 - 74	4,4	(2,3-6,5)	4,3	(2,6-6,8)	519
	75 +	1,8	(0,5-3,2)	1,7	(0,8-3,6)	461
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	5,1	(1,9-8,4)	7,1	(3,7-13,0)	227
	Secondaire inférieur	8,1	(4,9-11,2)	9,5	(6,3-14,0)	496
	Secondaire supérieur	7,5	(5,7-9,2)	6,6	(5,1-8,4)	1397
	Enseignement supérieur	9,4	(7,7-11,1)	7,7	(6,4-9,4)	2141
ANNEE	2018	8,4	(7,3-9,5)	.	.	4295

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 7. Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Région bruxelloise

PM01_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	14,4	(12,4-16,4)	14,0	(12,0-16,2)	1463
	Femme	23,6	(21,3-25,9)	22,8	(20,4-25,4)	1636
GROUPE D'AGE	0 - 14	6,1	(3,8-8,4)	6,0	(4,0-8,7)	586
	15 - 24	10,0	(5,8-14,2)	9,7	(6,3-14,7)	230
	25 - 34	14,6	(11,2-18,1)	14,2	(11,2-17,9)	447
	35 - 44	21,4	(17,4-25,3)	21,2	(17,4-25,4)	516
	45 - 54	27,1	(22,4-31,9)	27,0	(22,5-32,1)	439
	55 - 64	31,2	(25,5-36,9)	30,7	(25,4-36,7)	378
	65 - 74	28,7	(23,2-34,1)	27,9	(22,8-33,5)	291
	75 +	37,4	(30,4-44,4)	35,4	(28,8-42,7)	212
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	15,6	(10,5-20,8)	13,9	(9,7-19,4)	281
	Secondaire inférieur	16,7	(11,1-22,3)	15,2	(10,6-21,3)	276
	Secondaire supérieur	16,2	(13,1-19,2)	16,4	(13,4-19,8)	764
	Enseignement supérieur	21,5	(19,3-23,6)	20,2	(17,9-22,6)	1710
ANNEE	1997	14,9	(12,9-17,0)	14,0	(12,0-16,3)	3013
	2001	13,9	(12,4-15,3)	12,9	(11,5-14,3)	2980
	2004	15,0	(13,5-16,4)	14,2	(12,8-15,7)	3422
	2008	16,6	(15,2-18,1)	16,0	(14,6-17,6)	3322
	2013	14,8	(13,2-16,3)	14,4	(13,0-16,1)	3101
	2018	19,1	(17,5-20,7)	18,9	(17,3-20,6)	3099

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 8. Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Région bruxelloise

PM02_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	3,0	(2,0-3,9)	2,8	(2,0-3,9)	1463
	Femme	5,6	(4,3-6,8)	5,1	(3,9-6,5)	1636
GROUPE D'AGE	0 - 14	1,9	(0,4-3,3)	1,8	(0,8-3,9)	586
	15 - 24	1,2	(0,0-2,3)	1,1	(0,4-3,0)	230
	25 - 34	5,1	(2,9-7,3)	4,9	(3,2-7,4)	447
	35 - 44	4,6	(2,5-6,6)	4,4	(2,8-6,8)	516
	45 - 54	4,5	(2,4-6,5)	4,3	(2,8-6,8)	439
	55 - 64	7,6	(4,9-10,4)	7,3	(5,0-10,6)	378
	65 - 74	6,8	(3,4-10,3)	6,4	(3,8-10,7)	291
	75 +	6,5	(2,6-10,5)	5,9	(3,0-11,1)	212
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	1,5	(0,0-3,0)	1,3	(0,5-3,5)	281
	Secondaire inférieur	7,0	(3,2-10,8)	6,3	(3,5-11,1)	276
	Secondaire supérieur	3,2	(2,0-4,4)	3,0	(2,0-4,5)	764
	Enseignement supérieur	4,8	(3,7-5,9)	4,1	(3,1-5,4)	1710
ANNEE	1997	1,4	(0,9-1,9)	1,3	(0,9-1,8)	3017
	2001	2,2	(1,6-2,8)	2,0	(1,5-2,6)	2966
	2004	2,4	(1,8-3,0)	2,2	(1,7-2,9)	3416
	2008	2,7	(2,1-3,2)	2,5	(2,0-3,1)	3328
	2013	3,8	(2,9-4,6)	3,5	(2,8-4,4)	3101
	2018	4,3	(3,5-5,1)	4,0	(3,3-4,8)	3099

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 9. Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Région bruxelloise

PM03_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	10,0	(8,1-11,9)	9,0	(7,4-11,0)	1463
	Femme	12,4	(10,6-14,3)	11,5	(9,9-13,4)	1636
GROUPE D'AGE	0 - 14	7,5	(4,9-10,1)	7,5	(5,3-10,6)	586
	15 - 24	11,8	(7,1-16,4)	11,7	(7,8-17,2)	230
	25 - 34	11,7	(8,5-15,0)	11,6	(8,8-15,3)	447
	35 - 44	15,9	(12,1-19,8)	15,9	(12,4-20,2)	516
	45 - 54	15,0	(11,2-18,8)	15,0	(11,6-19,2)	439
	55 - 64	12,1	(8,5-15,8)	12,0	(8,8-16,2)	378
	65 - 74	6,3	(3,4-9,2)	6,2	(3,9-9,8)	291
	75 +	4,9	(1,7-8,1)	4,8	(2,5-9,0)	212
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	9,2	(4,7-13,7)	9,2	(5,7-14,6)	281
	Secondaire inférieur	10,6	(5,1-16,0)	10,1	(5,9-16,5)	276
	Secondaire supérieur	9,1	(6,7-11,4)	8,1	(6,1-10,7)	764
	Enseignement supérieur	12,8	(10,8-14,8)	11,4	(9,6-13,4)	1710
ANNEE	2018	11,2	(9,8-12,6)	.	.	3099

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 10. Pourcentage de la population qui a consulté un/e kinésithérapeute au cours des 12 derniers mois, Région wallonne

PM01_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	16,9	(14,4-19,5)	16,0	(13,6-18,8)	2028
	Femme	24,4	(21,7-27,0)	22,5	(19,9-25,3)	2187
GROUPE D'AGE	0 - 14	6,7	(4,0-9,4)	6,6	(4,4-9,9)	615
	15 - 24	15,4	(9,7-21,1)	15,4	(10,4-22,1)	449
	25 - 34	18,6	(13,7-23,4)	18,5	(14,2-23,8)	439
	35 - 44	20,5	(15,6-25,4)	20,4	(16,0-25,7)	528
	45 - 54	29,5	(23,8-35,2)	29,3	(23,9-35,3)	646
	55 - 64	26,8	(21,8-31,7)	26,4	(21,8-31,7)	638
	65 - 74	24,1	(18,2-30,1)	23,8	(18,4-30,2)	479
	75 +	34,1	(27,6-40,6)	32,8	(26,9-39,4)	421
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	21,5	(15,2-27,8)	13,5	(9,5-18,9)	303
	Secondaire inférieur	15,8	(11,7-19,8)	12,3	(9,3-16,2)	662
	Secondaire supérieur	19,4	(15,7-23,2)	18,5	(15,0-22,7)	1241
	Enseignement supérieur	22,9	(20,0-25,7)	22,4	(19,7-25,4)	1903
ANNEE	1997	12,5	(10,9-14,1)	12,4	(10,9-14,1)	3605
	2001	14,2	(12,8-15,6)	13,6	(12,3-15,0)	4974
	2004	13,7	(12,1-15,2)	13,1	(11,7-14,8)	4960
	2008	14,6	(13,2-16,0)	13,9	(12,6-15,4)	3991
	2013	14,0	(12,4-15,6)	13,2	(11,8-14,8)	4212
	2018	20,7	(18,8-22,6)	19,9	(18,0-21,8)	4215

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 11. Pourcentage de la population qui a consulté un/e diététicien(ne) au cours des 12 derniers mois, Région wallonne

PM02_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	4,9	(3,2-6,7)	4,4	(2,9-6,5)	2028
	Femme	6,1	(4,6-7,6)	5,5	(4,2-7,0)	2188
GROUPE D'AGE	0 - 14	1,7	(0,0-3,5)	1,7	(0,6-5,0)	615
	15 - 24	4,2	(0,7-7,6)	4,2	(1,8-9,4)	449
	25 - 34	6,9	(3,1-10,7)	6,9	(4,0-11,7)	439
	35 - 44	8,1	(4,3-11,8)	8,1	(5,0-12,7)	528
	45 - 54	8,4	(4,5-12,2)	8,3	(5,2-13,1)	647
	55 - 64	7,4	(4,0-10,9)	7,4	(4,6-11,5)	638
	65 - 74	4,1	(1,6-6,5)	4,0	(2,2-7,3)	479
	75 +	3,8	(1,2-6,3)	3,7	(1,9-7,1)	421
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	2,1	(0,1-4,0)	1,9	(0,7-4,9)	303
	Secondaire inférieur	4,3	(2,3-6,3)	3,8	(2,2-6,3)	662
	Secondaire supérieur	5,8	(3,7-7,9)	5,2	(3,5-7,5)	1241
	Enseignement supérieur	6,3	(4,4-8,2)	5,6	(3,9-7,9)	1904
ANNEE	1997	2,1	(1,4-2,7)	1,6	(1,2-2,3)	3603
	2001	2,5	(1,9-3,2)	2,1	(1,6-2,7)	4967
	2004	2,9	(2,1-3,6)	2,3	(1,8-3,1)	4957
	2008	3,5	(2,8-4,2)	2,9	(2,4-3,6)	3992
	2013	3,1	(2,3-3,9)	2,6	(2,0-3,3)	4212
	2018	5,5	(4,4-6,7)	4,7	(3,7-5,9)	4216

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

Tableau B 12. Pourcentage de la population qui a consulté un/e psychologue, psychothérapeute ou psychiatre au cours des 12 derniers mois, Région wallonne

PM03_1		Taux brut (%)	IC 95% brut	Taux stand*	IC 95% stand	N
SEXE	Homme	9,2	(7,2-11,1)	8,2	(6,6-10,3)	2028
	Femme	10,6	(8,7-12,5)	10,0	(8,2-12,0)	2186
GROUPE D'AGE	0 - 14	8,8	(5,2-12,4)	8,8	(5,8-13,1)	615
	15 - 24	7,8	(4,3-11,2)	7,8	(5,0-12,0)	449
	25 - 34	13,0	(7,8-18,3)	13,1	(8,6-19,3)	439
	35 - 44	16,5	(12,0-21,0)	16,5	(12,5-21,5)	527
	45 - 54	12,7	(9,1-16,4)	12,7	(9,5-16,7)	646
	55 - 64	8,6	(5,8-11,5)	8,6	(6,1-11,9)	638
	65 - 74	5,2	(2,3-8,0)	5,1	(2,9-8,9)	479
	75 +	3,3	(0,9-5,7)	3,2	(1,5-6,6)	421
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire/sans diplôme	8,5	(3,7-13,2)	11,4	(6,4-19,5)	302
	Secondaire inférieur	7,7	(4,9-10,5)	7,7	(5,3-11,0)	662
	Secondaire supérieur	10,3	(7,5-13,2)	9,3	(7,0-12,4)	1241
	Enseignement supérieur	10,1	(8,1-12,2)	8,8	(7,0-10,9)	1903
ANNEE	2018	9,9	(8,5-11,3)	.	.	4214

Source: Enquête de Santé, Belgique, 2018

*Correction pour âge et/ou sexe sur base d'un modèle de régression logistique (Population belge de 2018 comme référence)

CONTACT

Sabine Drieskens • T+32 2 642 50 25 • Sabine.drieskens@sciensano.be

POUR PLUS D'INFORMATIONS

—

Rendez-vous sur notre site
web >www.sciensano.be ou
contactez-nous à l'adresse
>info@sciensano.be

Sciensano • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • T + 32 2 642 51 11 • T presse + 32 2 642 54 20 •
info@sciensano.be • www.sciensano.be

Éditeur responsable : Christian Léonard, Directeur général • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • D/2020/14.440/20